

## SYNDICAT DE PLACEMENT

Sous la direction de AFRICAINE DE BOURSE Chef de file, un syndicat de placement a été formé pour assurer le placement des actions de la Banque. Il se compose de l'ensemble des SGI.

PAYS	ORGANISMES	TÉLÉPHONE
BENIN	AFRICABOURSE BIBE FINANCE & SECURITIES SGI-BENIN AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION UNITED CAPITAL FOR AFRICA (UCA)	(229) 21 31 88 36 (229) 21 32 48 75 (229) 21 31 15 41 (229) 21 31 87 33 (229) 21 31 00 21
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE SBIF	(226) 25 33 14 85 (226) 25 33 04 91
COTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES AFRICAIN DE BOURSE (Chef de file) ATLANTIQUE FINANCE NSIA FINANCES BICIBOURSE BNI FINANCES BRIDGE SECURITIES MAC AFRICAN EDC INVESTMENT CORPORATION HUDSON & Cie PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM) SOGEBOURSE	(225) 20 30 34 29 (225) 20 21 98 26 (225) 20 31 21 21 (225) 20 20 06 53 (225) 20 20 16 68 (225) 20 31 07 07 (225) 45 17 34 01 (225) 22 46 28 92 (225) 20 31 92 24 (225) 20 31 55 00 (225) 20 25 75 90 (225) 20 20 12 65
MALI	SGI MALI	(223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 737 818
SENEGAL	CGF BOURSE IMPAXIS SECURITIES ABCO BOURSE EVEREST FINANCE	(221) 33 849 03 99 (221) 33 869 31 40 (221) 33 822 68 00 (221) 33 889 87 12
TOGO	Siège de la CRRH-UEMOA SGI TOGO	(228) 22 23 27 51/22 (228) 22 21 04 83



### INFORMATION IMPORTANTE

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans la note d'information visée par le CREPMF sous le n°EOP/18-02 en date du 16 Octobre 2018. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance de l'intégralité de la Note d'information au siège social de l'Emetteur, du CREPMF, de l'Africaine de Bourse et des établissements membres du syndicat de placement ou sur le site internet de l'Emetteur : [www.crrhuemoa.org](http://www.crrhuemoa.org), du CREPMF : [www.crepmf.org](http://www.crepmf.org).



Adresse du siège social

### CRRH-UEMOA

Immeuble BOAD - 68, Avenue de la Libération - BP 1172 Lomé  
Téléphone : 228 22 23 27 51/22 - Télécopie : 228 22 23 27 52

Web : [www.crrhuemoa.org](http://www.crrhuemoa.org)  
Email : [infos@crrhuemoa.org](mailto:infos@crrhuemoa.org)



CAISSE RÉGIONALE  
DE REFINANCEMENT  
HYPOTHÉCAIRE

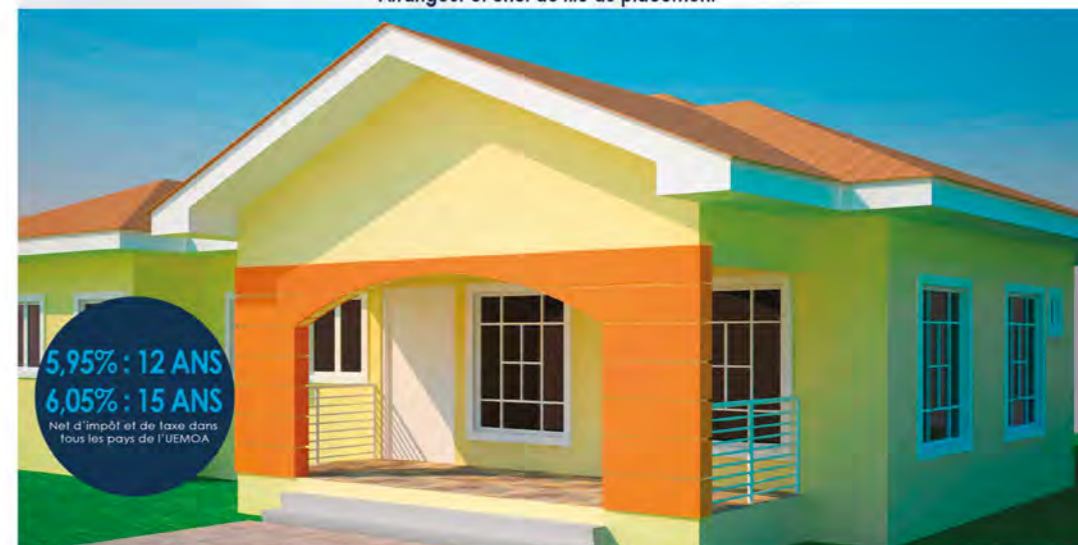
8<sup>ème</sup>  
EMPRUNT OBLIGATAIRE

2 Tranches { CRRH-UEMOA 5,95% 2018 - 2030  
CRRH-UEMOA 6,05% 2018 - 2033

SOUSCRIPTION DU 30 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2018



Africaine de Bourse  
Société de Gestion et d'Intermédiation  
Arrangeur et chef de file du placement



Cette opération a été autorisée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers le 16 octobre 2018 sous le numéro EOP/18-02.

## FINANÇONS ENSEMBLE L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR TOUS

SYNDICAT DE PLACEMENT: AFRICABOURSE, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, AGI, UCA, CORIS BOURSE, SBIF, BOA CAPITAL SECURITIES, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, NSIA FINANCES, BICIBOURSE, BNI FINANCES, BRIDGE SECURITIES, MAC AFRICAN, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & Cie, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM), SOGEBOURSE, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES, ABCO BOURSE, EVEREST FINANCE, SGI TOGO.

**NOMBRE DE TITRES : 3.000.000**  
**VALEUR NOMINALE : 10.000 FCFA**  
**MONTANT INDICATIF : 30.000.000.000 FCFA**  
- Tranche 1 : 25 000 000 000 FCFA  
- Tranche 2 : 5 000 000 000 FCFA  
**PRIX D'EMISSION : 10.000 FCFA**

DURÉE	TAUX D'INTÉRÊT
- Tranche 1 : 12 ANS	5,95%
- Tranche 2 : 15 ANS	6,05%

LA CRRH-UEMOA EST NOTÉE « AA+ » A LONG TERME A L'ECHELLE REGIONALE AVEC PERSPECTIVE STABLE

## PRESENTATION DE LA CRRH-UEMOA

La CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) a été créée le 16 juillet 2010, à Cotonou avec le soutien des institutions de l'UEMOA notamment, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) dans le cadre de la promotion d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA.

La CRRH-UEMOA a pour objet exclusif, la mobilisation, sur le marché financier et auprès de partenaires au développement, de ressources longues en faveur de ses banques actionnaires, pour leur permettre de refinancer les prêts au logement consentis à leurs clients.

Au 30 juin 2018, le capital social de la CRRH-UEMOA s'élève à 9 143 970 000 FCFA. Il est détenu à cinquante-neuf pour cent (59%) par cinquante cinq (55) banques commerciales de l'UEMOA pouvant bénéficier de ses refinancements, et à quarante un pour cent (41%) par des Institutions financières régionales et sous régionales de développement (BIDC, BOAD), une institution continentale spécialisée dans la promotion et le financement de l'habitat (Shelter Afrique) et une institution internationale, spécialisée dans le financement du secteur privé (la SFI filiale du groupe de la Banque mondiale). Ces institutions ne bénéficient pas des refinancements de la CRRH-UEMOA, mais ont une mission de développement et de promotion de l'habitat en Afrique.

Depuis le démarrage de ses activités opérationnelles en juillet 2012, la CRRH-UEMOA a conduit avec succès, sept emprunts obligataires permettant de mobiliser 132 Mds FCFA, lesquels ont servi à refinancer les prêts à l'habitat consentis par trente-quatre (34) banques actionnaires à leurs clients pour l'accession à la propriété de leurs logements. Le détail de ces opérations se présente comme suit :

Date	M FCFA	Taux d'intérêt (%) l'an	Durée (années)
16 juillet 2012	12 500	6,10	10
18 novembre 2012	19 161,5	6,10	12
16 septembre 2013	20 200,6	6,00	10
01 <sup>er</sup> décembre 2014	15 500	6,00	10
17 décembre 2015	18 300	5,85%	10
23 novembre 2016	21 373,8	5,85%	10
04 octobre 2017	25 126,1	5,95%	12
<b>Total</b>	<b>132 162</b>		

Le succès des emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA, souvent sursouscrits, témoigne de la confiance dont jouit l'institution auprès des investisseurs du marché financier régional. Cette crédibilité a été confirmée par les notations de la CRRH-UEMOA par l'Agence Bloomfield Investment Corporation depuis 2015.

En 2018, la note de la CRRH-UEMOA s'est encore améliorée, la portant à un petit pas de la référence encore inédite dans l'UEMOA du AAA.

Catégorie de valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note 2018	Note 2017	Note 2016
Long Terme	Régionale	CFA	AA+ perspective stable	AA perspective Stable	AA perspective Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+ perspective Stable	A1+ perspective Stable	A1+ perspective Stable

« Sur le long terme : Qualité de crédit très élevée. Les facteurs de protection sont très forts. Les changements néfastes au niveau des affaires, des conditions économiques ou financières vont accroître les risques d'investissements, quoique de manière très peu significative.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque ».

La note de la CRRH-UEMOA à long terme a connu une évolution en 2018, passant de AA avec des perspectives positives à AA+ avec des perspectives stables. Elle détient ainsi depuis 2015, la meilleure note attribuée à une institution émettrice sur le marché financier régional, et conforte sa signature comme l'une des plus sûres de l'Union, étant aujourd'hui proche d'un AAA dans la nomenclature de l'agence Bloomfield.

Sur le court terme, elle a maintenu la note « A1+ avec perspective stable » identique à celle de l'année précédente.

Ces notes confèrent aux titres émis par la CRRH-UEMOA, la qualité d'actifs quasiment sans risque et reflètent la qualité de l'exploitation de la CRRH-UEMOA, celle de la gestion de ses risques, ainsi que la force du soutien de son actionnariat.

Les sept emprunts obligataires ont été admis au refinancement auprès de la Banque centrale (BCEAO) et à la cote de la BRVM. Les titres objets de la présente émission feront également l'objet d'une demande d'admission au refinancement de la BCEAO et d'une inscription à la cote de la BRVM.

## CADRE DE L'OPÉRATION

Conformément à ses statuts, la CRRH-UEMOA émet en contrepartie de ses emplois, des obligations et valeurs mobilières ayant des caractéristiques analogues à celles des portefeuilles de prêts au logement admis au refinancement.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 12 avril 2018 a autorisé, en sa troisième résolution, le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA à procéder à l'émission d'obligations par appel public à l'épargne sur le marché financier de l'UMOA à concurrence de quarante milliards (40 000 000 000) FCFA pour l'exercice 2018. Elle a donné par ailleurs tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et l'émission d'obligations dans le cadre de l'emprunt autorisé, ceci dans des proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, et à la constitution des sûretés y afférentes.

Par décision n° 01-2018/PCA/CRRH-UEMOA en date du 13 septembre 2018, le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA, a décidé de la présente émission obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UEMOA, pour un montant indicatif de trente milliards (30 000 000 000) FCFA qui se subdivise en deux (02) tranches : une tranche de vingt-cinq milliards FCFA à un taux de 5,95 % l'an, net d'impôts et taxes et pour une maturité de douze (12) ans et une tranche cinq (05) milliards FCFA à un taux de 6,05% l'an net d'impôts et taxes et pour une maturité de quinze (15) ans.

## OBJECTIF DE L'OPÉRATION

Le produit de l'emprunt sera utilisé, par la CRRH-UEMOA, pour ses opérations de refinancement de prêts au logement en faveur de 07 banques actionnaires ayant préalablement manifesté leur besoin et dont les dossiers ont été étudiés et approuvés par le Comité des Engagements de la CRRH-UEMOA ayant siégé le 28 septembre 2018.

## MECANISME DE SURETE

Le remboursement des emprunts obligataires de la CRRH-UEMOA est sécurisé par :

- le nantissement au profit de la CRRH-UEMOA par les banques refinancées, de portefeuilles de prêts à l'habitat assis sur une garantie hypothécaire de premier rang ;
- la signature par les banques refinancées de billets à ordre représentatifs du montant du Prêt en principal et intérêts
- l'ouverture d'un compte séquestre pour assurer le paiement des échéances ;
- un mécanisme de sécurisation des échéances de remboursement des emprunts de la CRRH-UEMOA auquel tous les actionnaires adhèrent, qu'ils bénéficient ou non de refinancement de la CRRH-UEMOA, tant au titre des engagements statutaires qu'au titre des contrats signés pour chaque opération de refinancement ;
- la qualité de l'actionnariat de la CRRH-UEMOA constitué de 55 banques commerciales de l'UEMOA, de la BOAD, première institution de financement à long terme de l'UEMOA, de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), institution de financement à long terme de la CEDEAO, de SHELTER AFRIQUE, institution continentale dédiée à la promotion et au financement de l'habitat en Afrique et une institution internationale, spécialisée dans le financement du secteur privé (la SFI filiale du groupe de la Banque Mondiale) ;
- les contrôles périodiques de la CRRH-UEMOA sur la constance de la qualité et la consistance des portefeuilles nantis en sa faveur ;
- les obligations de déclaration souscrites par chaque banque refinancée et auxquelles elles sont tenues durant toute la vie des refinancements dont elles bénéficient sous peine de remboursement anticipé.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT

<b>Emetteur</b>	<b>CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA)</b>
<b>Montant indicatif de l'émission</b>	<b>Tranche 1 : 25 000 000 000 FCFA ; Tranche 2 : 5 000 000 000 FCFA</b>
<b>Nature des titres</b>	<b>Obligations dématérialisées négociables sur la BRVM</b>
<b>Mode de placement</b>	<b>Appel Public à l'Epargne</b>
<b>Taux de rémunération</b>	<b>- Tranche 1 : 5,95 % l'an Net d'impôt dans tous les pays de L'UEMOA - Tranche 2 : 6,05% l'an Net d'impôt dans tous les pays de L'UEMOA</b>
<b>Durée de l'emprunt</b>	<b>-Tranche 1 : Douze (12) ans sans différé -Tranche 2 : Quinze (15) ans sans différé</b>
<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Amortissement semestriel, linéaire et constant sur douze (12) ans et quinze (15) ans sans différé</b>
<b>Mode de paiement des intérêts</b>	<b>Semestriel</b>
<b>Prix d'émission, valeur nominale</b>	<b>10 000 FCFA</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>3 000 000</b>
<b>Mécanisme de sûreté</b>	<b>Compte séquestre ouvert dans les livres de ORABANK TOGO, qui sera régulièrement approvisionné.</b>
<b>Période de souscription</b>	<b>Du 30 octobre 2018 au 30 novembre 2018</b>
<b>Date de jouissance</b>	<b>Elle sera déterminée à la fin des souscriptions. Toutefois, elle ne pourra excéder 5 jours après la clôture.</b>
<b>Lieux d'information et de souscription</b>	<b>- Chef de file de l'opération de placement : AFRICAINNE DE BOURSE - Toutes les SGI agréées de l'UEMOA</b>
<b>Cotation</b>	<b>Une demande de cotation des titres de cet emprunt sera introduite auprès de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard deux mois après leur date de jouissance.</b>
<b>Droit applicable et Juridiction compétente</b>	<b>Les Obligations CRRH-UEMOA sont régies par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional et par la législation sur l'appel publique à l'épargne dans l'UEMOA. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet Emprunt sera soumis à l'arbitrage d'un ou trois arbitres selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA. Le siège de l'arbitrage sera Abidjan.</b>

*Les sept premiers emprunts ont été admis au refinancement de la BCEAO. Les titres objet de la présente émission feront également l'objet d'une demande d'admission au refinancement de la BCEAO.*